

UN PASSE MOUVEMENTE: L'HISTOIRE DE LA COMMUNAUTE  
GERMANOPHONE DE BELGIQUE

Christoph BRÜLL  
Doctorant en histoire  
Universität Jena

UN PASSE MOUVEMENTE: L'HISTOIRE DE LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE DE BELGIQUE

*Pendant longtemps, présenter l'histoire de la Communauté germanophone (DG) de Belgique ne fut pas chose aisée, puisque le passé mouvementé de cette région au 19<sup>e</sup> et surtout au 20<sup>e</sup> siècle ainsi que son instrumentalisation par le discours politique et social compliquèrent un examen équilibré et distancié de ces événements. La présente description tente de résumer de façon concise l'évolution du territoire germanophone sur les plans politique et économique, mais également sur celui des mentalités pendant les deux derniers siècles. Après l'esquisse d'une rétrospective de l'époque prussienne, l'exposé aborde le changement de nationalité de 1920 et ses conséquences immédiates pour l'entre-deux-guerres. La situation de l'après-guerre et de ses effets sur la vie politique de la région constitue un deuxième point de vue. La dernière partie met en lumière le chemin vers l'autonomie, ainsi que la naissance et l'évolution de la Communauté germanophone dans le cadre de la fédéralisation de la Belgique. Au cœur de ces réflexions se trouve la considération selon laquelle la création de la Communauté germanophone ne doit pas être comprise comme une compensation pour les souffrances du passé, mais comme un cadre institutionnel permettant de préparer l'avenir.*

*Darstellungen der Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft (DG) Belgiens erforderten lange Zeit kein leichtes Unterfangen, doch die wechselhafte Geschichte dieses Gebietes im 19. und vor allem im 20. Jahrhundert, sowie deren Instrumentalisierung im politischen und gesellschaftlichen Diskurs komplizierten eine ausgewogene und distanzierte Sicht auf die Vergangenheit. Die vorliegende Überblicksdarstellung versucht die politische und institutionelle, aber auch die mentalitätsgeschichtliche Entwicklung des deutschsprachigen Gebiets in den beiden zurückliegenden Jahrhunderten knapp zusammenzufassen. Nach einem skizzenhaften Rückblick auf die preußische Zeit stehen der umstrittene Staatenwechsel von 1920 und seine unmittelbaren Folgen für die Zwischenkriegszeit im Mittelpunkt der Darstellung. Einen weiteren Schwerpunkt bildet die Schilderung der Folgen der unmittelbaren Nachkriegszeit für das politische Leben der Region. Im letzten Teil werden schließlich der Weg zur Autonomie und die Entstehung und Entwicklung der DG im Rahmen der Föderalisierung Belgiens beleuchtet. Zentral ist dabei die Überlegung, dass die Schaffung der DG keinesfalls als Kompensation für Leiden der Vergangenheit, sondern als institutioneller Rahmen zur Gestaltung der Zukunft zu verstehen ist.*

## § 1. REMARQUES INTRODUCTIVES

1. *Une petite entité fédérée.* On ne trahit pas un secret: la Communauté germanophone est – et de loin – la plus petite entité fédérée de l'Etat fédéral belge. Sa taille réduite – quelque 70.000 habitants répartis sur 868 km<sup>2</sup> – explique facilement pourquoi elle ne couvre que rarement la première page des journaux en matière de débats communautaires. Et ce qui vaut pour l'actualité politique vaut d'autant plus pour le passé des Belges germanophones. Pour nombre de citoyens belges, l'histoire de cette minorité est de l'hébreu. Les neuf communes qui forment actuellement la Communauté germanophone constituent, avec celles de Malmedy et de Waimes, la partie la plus récente du territoire de la Belgique. Rattachée au Royaume après la Première Guerre mondiale, la région d'Eupen-Malmedy, selon l'expression consacrée, avait appartenu à la Prusse depuis 1815 et à l'Empire allemand depuis 1871.

2. *Un aperçu historique.* Le présent article se propose de donner un aperçu succinct de l'histoire de la région, une histoire qui, nous l'avons dit, est encore trop peu connue à l'intérieur du pays, mais dont la connaissance permettrait peut-être de mieux comprendre la situation actuelle de la Communauté germanophone dans l'Etat fédéral. L'évolution historique pendant les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles y est retracée avant tout au niveau politique et institutionnel sans pour autant négliger les mentalités et quelques aspects de la vie économique<sup>1</sup>.

3. *Un passé mouvementé.* Ecrire ou résumer l'histoire de cette petite région n'a jamais été et n'est toujours pas une chose aisée. Le passé des Belges germanophones est celui d'une région frontalière où «les décisions des conférences de princes ou de paix n'étaient pas les vérités abstraites des manuels scolaires. L'histoire y était vécue dans toute son intensité [...]»<sup>2</sup>. Toutes les plaies nées des événements perturbants du 20<sup>e</sup> siècle ne sont d'ailleurs pas encore cicatrisées. Il serait toutefois inapproprié d'en tirer une image décrivant les Belges germanophones comme «victimes de l'histoire», d'une histoire qui – selon le discours politique actuellement dominant – aurait atteint un destin plus heureux avec la création de «leur» Communauté. «Seul le regard distancié et critique sur notre passé pourra contribuer à démystifier le mythe d'une *ostbelgische Identität*, légitimée historiquement, et à montrer la capacité de mutation de sentiments d'attachement politiques ou

1 Les travaux concernant l'histoire de la Communauté germanophone de Belgique en langue française sont plutôt rares. Citons: A. MINKE, «Des 'frères retrouvés' aux 'germanophones de Belgique'», in *Cahiers de Cléo*, 1992, pp. 69-80; *idem*, «La Communauté germanophone: l'évolution d'une terre d'entre-deux», in *www.wallonie-en-ligne.net*, 1995 ou encore C. LEJEUNE, *La Communauté germanophone de Belgique. Pont ou fossé entre la Belgique et l'Allemagne?*, Bibliothèque ouverte, Faculté de Philosophie et Lettres, ULg, 1992, 14 p. Je remercie MM. Jean-François Triolet, Guido Belleflamme, Freddy Cremer et Francis Balace pour leurs commentaires et suggestions.

2 F. CREMER, «'Verschlussache' Geschichte. Über den Umgang mit der eigenen Vergangenheit», in F. CREMER, A. FICKERS et C. LEJEUNE (éds.), *Spuren in die Zukunft. Anmerkungen zu einem bewegten Jahrhundert*, St. Vith, 2001, p. 11.

nationaux»<sup>3</sup>. L'expérience de deux guerres mondiales et trois changements de nationalité en vingt-cinq ans ont laissé des traces qui ont rendu et rendent encore parfois difficile une approche sereine de cette histoire – *sine ira et studio* – au niveau du discours social.

4. *Objectifs.* Ainsi, l'objectif de ce texte est-il double. Il s'agit de livrer une présentation concise du passé des Belges germanophones, tout en donnant les éléments essentiels à la remise en contexte de leur statut juridique.

## § 2. L'EPOQUE PRUSSIENNE (1815-1919)

5. *L'Ancien Régime.* Le Congrès de Vienne (1814-1815) détruisit définitivement l'unité séculaire des duchés de Limbourg et de Luxembourg ainsi que de la vieille principauté abbatiale de Stavelot-Malmedy, voire de l'électorat de Trèves lorsqu'il décida de rattacher les territoires autour d'Eupen, Malmedy et Saint-Vith à la Prusse. Ce rattachement ne tenait compte ni des frontières historiques ni de la situation linguistique.

6. *Sous domination française.* A ce moment, la région sortait de vingt ans de domination française. Pratiquement toutes les localités avaient été intégrées dans le département de l'Ourthe. Même s'il semble que le climat politique se soit amélioré sous le consulat et l'Empire et si l'industrie du textile d'Eupen connut un essor sans pareil, on peut constater que jamais un sentiment d'attachement réel pour la «patrie française» n'avait vu le jour.

7. *Intégration en Prusse.* Cependant, l'intégration dans la Province Rhénane de la Prusse ne fut pas perçue de la même manière dans les trois cantons d'Eupen, Malmedy et Saint-Vith (qui formeront les deux cercles d'Eupen et Malmedy, relevant du *Regierungsbezirk* d'Aix-la-Chapelle). Si les habitants des deux cantons de l'Eifel s'accommodèrent assez facilement du nouveau régime – on tolérerait même l'usage de la langue française dans l'administration malmedienne –, il semble qu'à Eupen l'attitude ait été déterminée par une grande prudence. Une des raisons était la perception de la Prusse comme Etat protestant, une seconde l'opposition traditionnelle des Rhénans que sont les Eupénois à un régime politique trop fort, le régime prussien en particulier qui était considéré comme reposant sur l'ordre et la discipline<sup>4</sup>.

3 Sur les différentes visions de l'histoire qui ont dominé le discours politique et social au 20<sup>e</sup> siècle et sur la problématique de la mémoire, voir les remarques très sagaces de A. FICKERS, «Gedächtnisopfer. Erinnern und Vergessen in der Vergangenheitspolitik der deutschsprachigen Belgier im 20. Jahrhundert», in *Zeitenblicke*, 3 (2004), n° 1, <http://zeitenblicke.historicum.net/2004/01/fickers>, 39-42, où il propose des réflexions contre une *Geschichtslose Identität* (identité sans histoire). [Toutes les traductions françaises par l'auteur; C.B.]

4 A. MINKE, «Terre d'entre-deux...»; *idem*, «Eine schwierige Integration», in GROUPE DE RECHERCHE ET D'ETUDES SUR LA COMMUNICATION CULTURELLE (éd.), *Grenzland seit Menschengedenken*, Biblio-Cassette 2: *Abhängigkeit*, n° 58; pour le rapport parfois orageux entre autorités et population civile rhénane, voir J. M. BROPHY, «Violence between Civilians and State Authorities in the Prussian Rhineland 1830-1846», in *German History*, 22 (2004), 1, pp. 1-35.

8. *Vie économique.* Pour la ville d'Eupen, la conséquence la plus marquante du rattachement à la Prusse fut cependant le début du long déclin de l'industrie drapière. La perte de l'espace économique français, une consommation insuffisante en Prusse et le protectionnisme des différents pays européens en étaient les causes principales<sup>5</sup>. Le fait que les nouveaux grands axes routiers et ferroviaires passaient à côté d'Eupen entraîna une stagnation du nombre d'habitants et réduisit ainsi l'importance d'une ville qui avait encore été la dixième ville en importance des possessions rhénanes de la Prusse en 1829 (10.677 habitants). La tannerie malmédienne survécut comme fournisseur de l'armée, tandis que la production de papier aux rivières de la Warche devint de plus en plus importante. L'industrie de la région de Saint-Vith resta locale, jusqu'à ce que le chemin de fer y soit implanté et que l'on crée plus de mille emplois dépendant de ce symbole de l'industrialisation européenne. L'essor provoqué par le chemin de fer se chiffré également par une multiplication par deux du nombre d'habitants. Mais l'immense majorité de la population de ce qu'on a appelé la «Sibérie prussienne» pratiqua longtemps encore une agriculture de subsistance, livrée aux caprices du temps et de la nature.

9. *Sentiment national.* Un sentiment d'attachement plus profond à l'Etat prussien ne se renforça que vers 1860. Les derniers habitants qui avaient encore connu le régime autrichien disparurent et la scolarité obligatoire contribua fortement au développement d'un patriotisme prussien<sup>6</sup>. Mais ce furent surtout les succès de la politique de Bismarck qui suscitèrent l'enthousiasme à Eupen-Malmedy, même si le *Kulturkampf* provoqua une crise de confiance passagère chez la population catholique de la région<sup>7</sup>. En général, l'identification avec l'Empire allemand de 1871 était plus forte que celle avec le Royaume de Prusse.

10. *Un patriotisme allemand.* Le catholicisme détermina également l'orientation politique lors des élections. Ainsi, le *Zentrum* y fut toujours le parti le plus fort<sup>8</sup>. Il apparaît clairement qu'autour de l'an 1900 personne – dans les deux cercles d'Eupen et Malmedy – ne remettait en question ni l'appartenance de ce territoire à l'Empire allemand, ni la fidélité à la dynastie des *Hohenzollern*. A cet égard, les activités du *Club Wallon* (fondé en 1898) ou de l'abbé Nicolas Pietkin restaient attachées à la défense du wallon et de la culture de la région malmédienne et

5 A. MINKE, «Die Textilindustrie in der Krise», in *Grenzland ...*, Biblio-Cassette 1: *Alltag*, n° 32; H. RÜLAND, «Die Revolutionen von 1830 und 1848 im deutsch-belgischen Grenzland in der Tradition vorheriger Ereignisse», in *GESCHICHTSWERKSTATT* (éd.), *Die Revolution hat Konjunktur: soziale Bewegungen, Alltag und Politik in der Revolution 1848/1849*, Münster, 1999, pp. 169-190; *idem*, «Zum Segen für uns alle». *Obrigkeit, Arbeiterinnen und Arbeiter im deutsch-belgischen Grenzland (1871-1914)*, Eupen, 2000, pp. 31-53.

6 Pour l'histoire de la scolarité, voy. A. MINKE, «Schule und Unterricht in Eupen», in *Geschichtliches Eupen*, t. XXV, 1991, pp. 221-228; C. LEJEUNE, «Der Lange Weg zum lebensbegleitenden Lernen. Von Tafel, Griffel, Rutenstock zur Bildung für alle», in *Spuren in die Zukunft ...*, pp. 52-53.

7 A. MINKE, «Im Deutschen Reich», in *Grenzland ...*, 2, n° 60.

8 B. JONAS, «Die Wahlen zum Preussischen Abgeordnetenhaus in der Stadt Eupen zur Zeit des Deutschen Kaiserreichs (1871-1918)», in *Geschichtliches Eupen*, t. XXXV, 2001, pp. 119-137.

poursuivaient des objectifs «plus culturels et particularistes qu'irréductibles»<sup>9</sup>. L'état actuel de la recherche ne permet pas d'établir des différences significatives entre le «sentiment national» à Eupen-Malmedy et le reste de la Province Rhénane<sup>10</sup>. Citons le *Landrat* d'Eupen, The Losen, lors de l'inauguration du monument pour les «Fils perdus» du cercle d'Eupen dans les guerres de 1866 (contre l'Autriche) et de 1870-1871 (contre la France) le 1er septembre 1912: «[Le monument] est le signe de la conviction foncièrement allemande [*kerndeutsch*] même dans la partie la plus occidentale de la monarchie prussienne»<sup>11</sup>. Cette conviction se manifesta nettement dans les premières semaines du mois d'août 1914, lorsque la presse d'Eupen et de Malmedy évoqua la nécessité d'une expédition punitive contre l'ennemi héréditaire, la France. En 1916, un élève se souvint du début de la guerre: «Toute la ville d'Eupen déborde de patriotisme, on a l'absolue certitude de la victoire. 'Eh bien, nous les écraserons, ces infâmes, qui viennent envahir notre patrie!»<sup>12</sup>. Si les journaux d'Eupen-Malmedy suivaient la rhétorique de guerre et que les manifestations de patriotisme étaient bien réelles, il y avait également des craintes. Les liens sociaux et de parenté ne s'arrêtaient pas à la frontière et plus d'une famille avait des contacts fréquents avec la population frontalière belge. D'autre part, la psychose des soi-disant «francs-tireurs» toucha également la population eupénoise<sup>13</sup>.

11. *La Première Guerre mondiale.* Quatre ans plus tard, le bilan pour la population d'Eupen-Malmedy s'avérait lourd. 1800 habitants étaient tombés «für Volk und Vaterland» ou portés disparus. La défaite de l'Allemagne fut accueillie dans les cercles «avec un sentiment de stupeur incrédule et de résignation, renforcé encore par les pertes humaines relativement lourdes et les privations, conséquences d'une économie de guerre»<sup>14</sup>. De plus, plus de 100 ans après le Congrès de Vienne, la région redevenait l'objet d'une Conférence de la Paix. Le signe extérieur de cette situation était la présence de troupes alliées, en l'espèce britanniques.

9 F. BALACE, «Un enfantement dans la douleur (1914-1950)», in B. DEMOULIN et J.-L. KUPPER, *Histoire de la Wallonie. De la préhistoire au XXIe siècle*, Toulouse, 2004, pp. 282-283. Voir aussi: K. PABST, «Eupen-Malmedy in der belgischen Regierungs- und Parteienpolitik 1914-1940», in *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. 76, 1964, édition spéciale, pp. 269-275. Pour une approche de la «Wallonie prussienne», voir *idem*, «Die preußischen Wallonen – eine staatsreue Minderheit im Westen», in H. HENNING HAHN et P. KUNZE (éds.), *Nationale Minderheiten und staatliche Minderheitenpolitik in Deutschland im 19. Jahrhundert*, Berlin, 1999, pp. 71-79.

10 Il faut reconnaître que les recherches dans ces domaines manquent. Nous renvoyons à un projet de recherche qui est mené actuellement à l'université de Münster abordant précisément la question du nationalisme au quotidien à la frontière belgo-allemande avant 1920.

11 Voy. n° 7.

12 F. CREMER et W. MIEBEN, *Spuren. Materialien zur Geschichte der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens. Einführung*, Eupen, 1996, p. 7.

13 *Eupener Nachrichten*, 20.08.1914, p. 3. Sur le mythe des francs-tireurs et les crimes de guerre perpétrés par l'armée allemande en Belgique et en France en été 1914, J. HORNE et A. KRAMER, *German Atrocities, 1914: A history of denial*, New Haven / London, 2001.

14 A. MINKE, «Des 'frères retrouvés' ...», p. 69.

### § 3. L'ENTRE-DEUX-GUERRES (1919-1940): UNE EPOQUE DE DECHIREMENTS PROFONDS

#### A. La naissance des revendications belges: une remise en contexte

12. *La civilisation belge.* Pour comprendre le contexte des revendications belges de 1918, il faut remonter à la fin du 19<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. A ce moment, l'historien Henri Pirenne développa son concept d'une «civilisation belge» qui posa les conditions d'existence historiques de l'Etat belge. Devraient faire partie de cet Etat toutes les localités qui avaient appartenu aux duchés de Limbourg et de Luxembourg. Dans cette vision, les cantons de Saint-Vith, Malmedy, Kronenburg, Schleiden et Eupen ainsi que l'arrondissement de Bitburg devaient être intégrés dans le royaume. La Wallonie prussienne autour de Malmedy, surtout, frappa les imaginations et le *Journal des Tribunaux* la qualifia en 1910 de «notre Alsace-Lorraine» où se trouveraient des «frères de race et de langue, exilés et emprisonnés en Prusse»<sup>16</sup>.

13. *La «Grande Belgique».* A ce moment, tous ces projets d'agrandissements territoriaux constituaient des rêves intellectuels de quelques élites, tels Emile Banning ou le jeune Pierre Nothomb, mais l'équilibre géopolitique en Europe n'aurait jamais permis leur concrétisation. La situation changea avec la Première Guerre mondiale. Celle-ci démontra la faiblesse stratégique de la Belgique à sa frontière orientale et fournit ainsi de nouveaux arguments aux partisans d'une «Grande Belgique». L'ambiance de la guerre fit remonter de nouvelles revendications d'ordre territorial et accoucha d'une véritable littérature annexionniste. Il n'est point possible de relater ici toute la production allemande dans le domaine, énorme du reste<sup>17</sup>, c'est pourquoi nous nous intéressons surtout aux projets belges. Ceux-ci sont inséparablement liés au nom de Pierre Nothomb, qui présenta déjà en novembre 1915 un mémorandum secret au gouvernement belge résumant ses revendications. La Belgique y comprenait les embouchures de l'Escaut, le Limbourg néerlandais, le grand-duché de Luxembourg et les territoires prussiens de Eupen, Malmedy et Saint-Vith ainsi que Neuerburg, Bitburg et Dudeldorf<sup>18</sup>. En décembre 1918,

15 Pour la suite: PABST, «Eupen-Malmedy ...», pp. 224-254; H. DOEPGEN, *Die Abtretung des Gebietes von Eupen-Malmedy an Belgien im Jahre 1920*, Bonn, 1966, pp. 29-60; R. COLLINET, *L'annexion d'Eupen et Malmedy à Belgique en 1920*, Verviers, 1986; CREMER et MIEBEN, *Spuren ...*, pp. 8-9; C. LEJEUNE, «'Des Deutschtums fernster Westen'. Eupen-Malmedy, die deutschen Dialekt redenden Gemeinden um Arlon und Montzen und die 'Westforschung'», in B. DIETZ e.a. (éds.), *Griff nach dem Westen. Die «Westforschung» der völkisch-nationalen Wissenschaften zum nordwesteuropäischen Raum (1919-1960)*, t. 1, Münster, 2003, pp. 494-499.

16 «Nos écoles à l'étranger et la Wallonie prussienne», in *Journal des Tribunaux*, Bruxelles, 20.11.1910, col. 1178-1181, cité d'après LEJEUNE, «Des Deutschtums ...», p. 495.

17 Nous renvoyons à F. WENDE, *Die belgische Frage in der deutschen Politik des Ersten Weltkriegs*, Hamburg, 1969; J. WILLEQUET, «Belgique et Allemagne 1914-1945», in *Sentiment national en Allemagne et en Belgique*, Bruxelles, 1963, pp. 59-75; C. LEJEUNE, *Die deutsch-belgischen Kulturbeziehungen 1925-1980*, Köln, 1992, pp. 45-68.

18 CREMER et MIEBEN, *Spuren ...*, p. 8; PABST, «Eupen-Malmedy ...», pp. 232-246; LEJEUNE, «Des Deutschtums ...», pp. 496-497; R. DEVLEESHOUWER, «L'opinion publique et les revendications territoriales belges à la fin de la Première Guerre mondiale 1918-1919», in *Mélanges offerts à G. Jacquemyns*, Bruxelles, 1968, pp. 207-238.

Nothomb fonda le *Comité de Politique nationale* qui récolta les signatures de 275.000 Belges pour ses projets d'annexions – parmi eux l'éminent historien Henri Pirenne ou encore le lieutenant-général Herman Baltia.

14. *Conceptions annexionnistes.* Le gouvernement belge adopta pratiquement la vision de Nothomb considérant la frontière de 1815 comme inadéquate et présentant la Belgique comme l'héritière des duchés de l'Ancien Régime. Les milieux annexionnistes exigèrent que la délégation belge garde une attitude ferme à la conférence de paix qui allait s'ouvrir dans les mois qui suivaient la fin des hostilités<sup>19</sup>.

#### B. Le traité de Versailles

15. «*Nation martyre*». L'invasion de la Belgique neutre en août 1914 et la résistance acharnée des troupes belges derrière l'Yser avaient favorisé la montée de l'image d'une «nation martyre». De ce fait, les plans belges de réparations jouirent d'une certaine compréhension dans les milieux internationaux. Le Conseil Suprême des Alliés décida alors de la création d'une commission pour les affaires belges. Les deux pays concernés, la Belgique et l'Allemagne, n'y étaient pas représentés, mais le président de la commission, le Français André Tardieu, s'avéra être un défenseur convaincu des intérêts territoriaux belges.

16. *Des annexions limitées.* La délégation belge, menée par Paul Hymans, Emile Vandervelde et Jules van den Heuvel, dut cependant vite déchanter. Il n'était pas question de donner des territoires néerlandais ou luxembourgeois à la Belgique. Dès lors, les revendications se concentrèrent sur la «désannexion» de certains territoires prussiens, justifiées par les «droits historiques», déjà évoqués, et par des raisons économiques. La seule revendication qui fut acceptée sans discussions fut le rattachement de Moresnet-Neutre (aujourd'hui La Calamine), territoire jusqu'alors cogéré par la Prusse et la Belgique. Au bout du compte et après d'âpres discussions, la conférence décida de rattacher à la Belgique les cercles allemands d'Eupen et de Malmedy. La «désannexion» de Malmedy fut justifiée par l'existence de la minorité francophone, Tardieu pouvant également se référer à différentes pétitions émanant notamment des fabricants Lang et Steinbach qui espéraient en retirer des avantages économiques: Une résolution du *Kreistag* de Malmedy dans laquelle 14 des 24 membres marquèrent leur volonté de rester Allemands et une pétition signée par 8330 habitants ne parvinrent jamais à la conférence. Une pétition de la ville d'Eupen, signée par 4000 personnes en quatre heures, connut le même sort. L'intégration du cercle d'Eupen fut soutenue par une argumentation économique: des demandes de réparations et les liens très étroits avec Moresnet-Neutre<sup>20</sup>.

19 J. BEAUFAYS, «Aspects du nationalisme belge au lendemain de la Grande Guerre», in *Annales de la Faculté de Droit de Liège*, 1971, pp. 105-174; F. BALACE e.a. (éds.), *Pierre Nothomb et le nationalisme belge de 1914 à 1930*, Arlon, 1980.

20 PABST, «Eupen-Malmedy ...», pp. 250-263; CREMER et MIEBEN, *Spuren ...*, p. 8.

17. *La décision de Versailles.* Lorsque le traité de Versailles fut signé le 28 juin 1919, il comportait trois articles concernant le rattachement des cercles d'Eupen et Malmédy. Dans l'article 34, l'Allemagne «renonce en outre en faveur de la Belgique à tous les droits et titres sur le territoire comprenant l'ensemble des cercles (*Kreise*) d'Eupen et de Malmédy». Pour sauvegarder l'apparence du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, il fut stipulé que les habitants allaient pouvoir protester, sous forme écrite, contre cette décision. Un plébiscite secret n'était pas prévu. Formellement, jusqu'à l'entrée en vigueur des clauses du traité de Versailles le 10 janvier 1920, le territoire était toujours sous souveraineté allemande<sup>21</sup>.

### C. Le gouvernement Eupen-Malmédy

18. *Une mission militaire.* La présence belge dans les territoires d'Eupen-Malmédy connut ses débuts avec l'accréditation d'une mission militaire belge auprès du commandant britannique à Malmédy au mois d'avril 1919. En août 1919, des troupes belges entrèrent dans les deux cercles. Le signe était clair: cette présence marquait la volonté belge d'éviter toute manifestation hostile<sup>22</sup>.

19. *Un gouvernement de transition.* Le parlement vota une loi-cadre concernant «le gouvernement des territoires rattachés à la Belgique par le traité du 28 juin» le 15 septembre 1919. On y prévoyait l'installation d'un gouvernement de transition ayant pour but de faciliter l'intégration définitive des «frères retrouvés» dans l'Etat belge. A la tête de ce gouvernement d'Eupen-Malmédy on nomma le lieutenant-général Herman Baltia (1863-1935), qui exerça la fonction de haut-commissaire à partir du 10 janvier 1920. Les compétences de Baltia étaient très importantes puisqu'il exerçait les pouvoirs exécutif et législatif. Les seuls moyens de contrôle du parlement étaient le vote du budget annuel pour le gouvernement d'Eupen-Malmédy et la possibilité de voter des lois en passant outre le haut-commissaire. Rien ne reflète mieux la philosophie du gouvernement bruxellois qu'une lettre que le Premier ministre Delacroix adressa à Baltia: «Prenez soin que tout marche sans problème et que les coûts restent raisonnables. Vous serez comme le gouverneur d'une colonie qui est directement en contact avec la métropole.»<sup>23</sup>.

20. *L'épisode Baltia.* Si l'on peut reconnaître à Baltia une volonté de respecter les particularités linguistiques de la région, on doit cependant désigner son régime comme «autoritaire, voire paternaliste»<sup>24</sup>. Le premier acte du haut-commissaire fut la publication d'une proclamation dans laquelle il garantissait le respect de la langue allemande, de la religion et de l'enseignement public. L'éloignement du monument commémorant la guerre de 1870/1871 dans sa ville de résidence, Malmédy, fut un

21 La fixation de la frontière définitive entre Belgique et Allemagne ne fut décidée qu'en 1922 par une commission interalliée. Celle-ci connut différentes modifications sur base bilatérale (1935).

22 DOEPGEN, *Die Abtretung ...*, pp. 98-101.

23 CREMER et MIEBEN, *Spuren ...*, p. 9.

24 A. MINKE, «Terre d'entre-deux ...»

des premiers gestes symboliques de Baltia. De même, la censure de la presse – latente, non pas officielle –, pratiquée jusqu'en 1925, empêchait un discours public sur les conséquences de la Première Guerre mondiale et du traité de Versailles<sup>25</sup>. On pourrait même parler d'une amnésie ordonnée<sup>26</sup>.

21. *Réformes administratives.* Au niveau administratif, le nombre de communes est passé de 24 à 30 et les trois cantons d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith ont formé un arrondissement provisoire. Par contre, au niveau judiciaire, le territoire fut immédiatement rattaché à l'arrondissement de Verviers<sup>27</sup>. Les bourgmestres et fonctionnaires qui prêtaient un serment de fidélité à la Constitution belge et faisaient preuve de leur loyauté étaient maintenus en place<sup>28</sup>.

22. *Aspects économiques.* Dans le domaine économique, le rattachement à la Belgique posait de nombreux problèmes à l'industrie drapière d'Eupen. La perte de l'espace commercial allemand fut néanmoins amortie par une décision du gouvernement allemand exemptant l'importation de produits d'Eupen-Malmédy de droits de douane pendant cinq ans. La proclamation du haut-commissaire garantissait que «les relations commerciales avec l'Allemagne peuvent continuer sans obstacles, tant que les obligations mutuelles ne sont pas réglées. De plus, des mesures seront prises en vue de respecter les droits acquis pendant la phase de transition».

23. *Vie religieuse.* Sur le plan religieux on ne saurait trop insister sur l'importance de l'Eglise catholique pour les habitants de *Neubelgien*. Pour permettre le passage du diocèse d'Aix-la-Chapelle vers celui de Liège, on créa en 1921 le diocèse d'Eupen-Malmédy. A la tête de celui-ci se trouvait l'évêque de Liège, Mgr. Rutten. Ce diocèse ne resta cependant qu'un épisode qui prit fin en 1925<sup>29</sup>.

24. *Loi de milice.* Un autre problème fut posé par l'intégration des jeunes gens d'Eupen-Malmédy dans l'armée belge. Ici, le fait que pères, frères ou autres parents aient encore combattu dans l'armée allemande pendant la Grande Guerre entra en ligne de compte. On décida de ne demander le service militaire qu'après un délai de quatre ans. Il faut insister ici sur la volonté du ministère de la Défense nationale et de l'armée de garantir l'instruction dans la langue maternelle des miliciens. Toutefois, le manque d'officiers maîtrisant la langue allemande rendit souvent difficile la réalisation de cet objectif. Avec la nouvelle législation sur l'emploi des langues dans l'armée belge (7 novembre 1928), cette situation s'améliorera quelque peu<sup>30</sup>.

25 H. CHRISTMANN, *Presse und gesellschaftliche Kommunikation in Eupen-Malmédy zwischen den beiden Weltkriegen*, München, 1974, pp. 68-80.

26 FICKERS, «Gedächtnisopfer ...», 15.

27 CREMER et MIEBEN, *Spuren ...*, p. 9.

28 A. MINKE, «Des 'frères retrouvés' ...», p. 72.

29 K. PABST, «Zwischenspiel: Das 'Bistum Eupen und Malmédy' 1921-1925», in *Lebensraum Bistum Aachen*, Aachen, 1982, pp. 26-62.

30 C. BRÜLL, *Die deutschsprachigen Einheiten in der belgischen Armee zwischen den beiden Weltkriegen*, (coll. ZVS-Schriftenreihe n° 19), St. Vith, 2004, pp. 31-40 et 43-54.

25. *L'intégration définitive.* La loi d'intégration votée le 6 mars 1925 mit fin au gouvernement d'Eupen-Malmedy<sup>31</sup>. Avec l'entrée en vigueur de certaines stipulations législatives, les «frères retrouvés» devinrent des citoyens belges à part entière le 1er janvier 1926.

26. Avant de considérer la suite, il convient de faire un pas en arrière et de s'intéresser à la consultation populaire prévue par le traité de Versailles.

#### D. Le référendum: la «petite farce» belge

27. *Organisation du référendum.* L'article 34 du traité de Versailles conférait à la Belgique l'organisation de cette consultation populaire. Les habitants des cercles d'Eupen et de Malmedy – ceux qui avaient au moins 21 ans et résidaient dans les cercles au moins depuis le 1er août 1914 – pouvaient protester contre l'annexion en s'inscrivant nommément sur des listes se trouvant dans les villes d'Eupen et Malmedy et ce de janvier à juillet 1920. Le gouvernement belge devait annoncer le résultat à la Société des Nations qui prendrait une décision définitive.

28. *Protestations.* Les premières protestations belges contre cette solution ne s'étaient pas fait attendre. Dans un article du *Peuple*, Louis de Brouckère, membre du comité directeur du POB, avait fait remarquer avant même la signature du traité: «Il enlève deux arrondissements entiers à l'Allemagne sans consultation préalable des habitants, réservant seulement à ceux-ci le droit d'inscrire leurs objections endéans les six mois dans les registres surveillés par le gouvernement belge, objections dont une commission où les 'principales puissances' disposeront d'une majorité écrasante tiendra ensuite de ces observations le compte qu'elle voudra bien. Ce n'est que la parodie d'une garantie démocratique. Ce vote public, où chaque votant s'expose à la vengeance des parties, est en contradiction absolue avec toutes les traditions des Etats libres. [...] Si la disposition est maintenue, il n'y aura sans doute que fort peu de réclamants, car il n'y a parmi les bonnes gens d'Eupen que fort peu de héros. Mais qui oserait s'en prévaloir et soutenir en conscience que ces populations ont tacitement accepté d'être belges?»<sup>32</sup>.

29. *Quelle interprétation?* Le résultat de la consultation semblait clair. 271 personnes seulement, sur les 33.726 habitants en droit de voter, s'inscrivirent dans les registres. Parmi les protestataires, on trouvait une majorité écrasante de 202 fonctionnaires d'outre-Rhin qui comptaient rentrer en Allemagne en cas d'annexion<sup>33</sup>. Il est très difficile aujourd'hui de reconstituer la situation pendant les mois de consultation. Mais il est certain que la population n'osa guère manifester une

31 M.B., 7 mars 1925, Loi du 6 mars 1925 de rattachement des cantons d'Eupen, de Malmedy et de Saint-Vith.

32 *Le Peuple*, 07.06.1919, p. 1, cité d'après CREMER et MIEBEN, *Spuren* ..., p. 8.

33 Sur le déroulement de la consultation populaire, voir DOEPGEN, *Die Abtretung* ..., pp. 115-212; PABST, «Eupen-Malmedy ...», p. 279-288; CREMER et MIEBEN, *Spuren* ..., pp. 9-10.

attitude politique ouverte, la peur de représailles, suscitée apparemment par des «agents provocateurs», étant omniprésente. Il serait vain de spéculer sur le résultat éventuel d'un plébiscite secret, mais il est incontestable que le nombre extrêmement réduit de signataires ne représentait pas les véritables sentiments de la population. De ce fait, le 20 septembre 1920 – la Société des Nations, contre des protestations allemandes, venait d'entériner le résultat de la consultation populaire – est devenu la date charnière dans l'histoire des Belges germanophones. Quiconque souhaite comprendre les événements de l'entre-deux-guerres se doit de tenir compte de la césure qu'a représentée le 20 septembre pour les «Nouveaux Belges»<sup>34</sup>. Si une historiographie scientifique et même certains journaux belges contemporains ont pu qualifier à juste titre la consultation populaire de «farce», «caricature» ou «comédie», les possibilités de critiques pour la population d'Eupen-Malmedy furent réduites puisque les porte-paroles d'une opinion publique, les journaux, étaient menacés d'interdiction en cas d'articles jugés subversifs.

#### E. L'intégration difficile dans l'Etat belge

30. *Mesures administratives.* Différentes propositions de solutions furent remises sur table pour mettre fin au gouvernement provisoire. Certains proposèrent la création d'une dixième province comprenant les trois cantons, d'autres voulurent accorder une certaine autonomie administrative à un arrondissement administratif. Leurs adversaires jugèrent ces idées contraires à l'assimilation définitive des habitants. Baltia pensa à rattacher Eupen et Malmedy à la province de Liège et Saint-Vith à la province de Luxembourg. L'administration provinciale d'Arlon s'y refusa. Finalement, on reprit la proposition du député catholique de Verviers Pierre David, prônant le rattachement pur et simple de tout le territoire à la province de Liège. Contre la volonté déclarée des parlementaires du POB, catholiques et libéraux décidèrent aussi de rattacher les cantons à l'arrondissement électoral de Verviers, qui devrait compter six députés au lieu de cinq, et à l'arrondissement administratif de Verviers<sup>35</sup>.

31. *Conséquences pour l'économie.* Au niveau économique, c'est le canton de Malmedy qui digéra le mieux le changement de nationalité et la fin du régime transitoire. Là-bas, l'industrie du papier et la tannerie parvinrent à réorienter leur espace commercial. A Eupen, le déclin de l'industrie drapière devint irréversible, tandis que les emplois dans d'autres secteurs économiques restaient encore rares. Les conséquences les plus dramatiques de l'intégration à la Belgique se firent néanmoins sentir à Saint-Vith. La *Vennbahn*, partie importante du chemin de fer reliant le bassin de la Ruhr à celui de l'Alsace-Lorraine, ne servit plus à grand chose et de nombreux emplois créés après sa construction disparurent<sup>36</sup>.

34 Voir les réflexions convaincantes dans CREMER, «Verschlussache ...», pp. 19-21.

35 PABST, «Eupen-Malmedy ...», p. 322-342; CREMER et MIEBEN, *Spuren* ..., p. 11.

36 A. MINKE, «Die wirtschaftliche Entwicklung des Grenzlandes Eupen-Malmedy-St. Vith vom Ende des Ancien Régime bis 1940», in [www.euregio.net/rdg/politics/minkeneujahr1997.html](http://www.euregio.net/rdg/politics/minkeneujahr1997.html); *idem*, «Neue Industriezweige», in *Grenzland* ..., 1, n° 33.

32. *La formulation d'un révisionnisme.* Tout cela contribua certainement au mécontentement de la population. Un mécontentement qui allait progressivement converger vers le sentiment d'être des «Belges de seconde zone» après les élections de 1925, c.à.d. les premières élections législatives auxquelles les «Nouveaux Belges» participèrent<sup>37</sup>. Si la victoire de l'Union Catholique était incontestable – 66,4 % des électeurs lui avaient donné leurs voix – le candidat germanophone de l'arrondissement de Verviers, l'avocat Jenniges, ne gagna pas de siège à la Chambre. Un an plus tard, le ministre de l'Intérieur refusa de nommer le candidat au poste de bourgmestre de la ville d'Eupen Léon Trouet, parce qu'il avait des doutes quant à sa loyauté envers l'Etat belge. A sa place, on «importa» le bourgmestre de Lontzen, Hugo Zimmermann. De nombreux habitants ne se sentant plus représentés par l'Union Catholique, on assista alors à la création d'un nouveau parti en janvier 1929, la *Christliche Volkspartei* (CVP), qui défendait ouvertement des positions révisionnistes. Si on classe le POB, qui revendiquait une nouvelle consultation populaire secrète dans ce camp, les élections de 1929 virent plus de 75 % des électeurs voter pour un parti révisionniste<sup>38</sup>. Pendant la législature précédente, le POB (ayant récolté environ 25 % des voix en 1925) avait d'ailleurs envoyé à la Chambre un député qui y défendit ardemment les intérêts des «Nouveaux Belges», Marc Somerhausen. En 1929, il ne fut plus réélu. Le POB maintint sa position jusqu'en 1933 lorsque l'éviction et l'interdiction frappèrent le parti frère, le *SPD* allemand, après l'accès au pouvoir du *NSDAP* d'Hitler.

33. *Une rétrocession?* Entre-temps, les gouvernements belge et allemand étaient entrés dans des négociations de rétrocession des territoires d'Eupen-Malmedy en 1925-1926. Pour les négociateurs belges, c'était essentiellement une question d'argent et de stabilité monétaire. En juin 1926, un accord sembla proche. Finalement l'opposition de la France mit fin à ce projet<sup>39</sup>. La population ne fut pas au courant de ces négociations jusqu'à ce qu'un journal anglais les évoque en août 1926. Des pourparlers diplomatiques au sujet d'une rétrocession continuèrent néanmoins jusqu'en 1929, sans qu'un résultat concret ne fût obtenu.

37 J. LENTZ, *Das Wahlverhalten in den Kantonen Eupen, Malmedy und St. Vith bei den Parlamentswahlen von 1925-1939*, t. 1, Eupen, 2000, pp. 29-55.

38 *Ibid.*, pp. 59-107.

39 Pour ces négociations: PABST, «Eupen-Malmedy ...», pp. 453-481; CREMER et MIESEN, *Spuren ...*, pp. 10-11; J. BARIÉTY, «Le projet de rétrocession d'Eupen-Malmedy par la Belgique à l'Allemagne, et la France (1925-1926). Un cas d'utilisation de l'arme financière en politique internationale», in CENTRE DE RECHERCHES EN RELATIONS INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITÉ DE METZ (éd.), *Les relations franco-belges de 1830 à 1934. Actes du colloque de Metz, 15 et 16 novembre 1974*, Metz, 1975, pp. 325-348; M.J. ENSSLE, *Stresemann's Territorial Revisionism, Germany, Belgium and the Eupen-Malmedy Question 1919-1929*, Wiesbaden, 1980.

### F. Pro-Belges et pro-Allemands: la radicalisation d'un conflit

34. *Communication impossible.* L'évolution des années 1920 avait progressivement entraîné la formation de deux camps<sup>40</sup>. La société d'Eupen-Malmedy était – au plus tard après les élections de 1929 – divisée entre ceux qui s'étaient arrangés avec la nouvelle patrie, les Pro-Belges, et ceux qui souhaitaient une nouvelle consultation populaire, voire la réintégration à l'Allemagne, les Pro-Allemands. Les tendances d'assimilation forcée des «nouveaux Belges» n'avaient pas plu à ces derniers. De plus, les différents gouvernements de la République de Weimar n'acceptaient pas facilement la nouvelle frontière belgo-allemande. Différentes institutions allemandes suivirent d'ailleurs de près la situation dans les territoires d'Eupen-Malmedy<sup>41</sup>. Cette *Volkstumsarbeit* puisait ses fondements intellectuels dans les activités de certains scientifiques allemands – parmi eux des historiens et certains ethnologues de l'université de Bonn<sup>42</sup>.

35. *Une autre politique belge.* Du côté belge, le résultat des élections conduisit vers une nouvelle politique. L'idée d'assimilation rapide fut remplacée par une politique plus bienveillante, tenant à mieux respecter les particularités de la population de la région<sup>43</sup>. Déjà en 1927, des députés catholiques de Verviers avaient fondé un journal de langue allemande qui allait devenir le porte-parole de la tendance résolument pro-belge. Le *Grenz-Echo* occupait en effet une place exceptionnelle dans les efforts destinés à «gagner» la population à la patrie belge<sup>44</sup>.

36. *Les élections de 1932.* Les élections de 1932 virent le camp révisionniste perdre des voix. Mais avec plus de 60 % des voix, il remporta toujours une large majorité des suffrages dans les trois cantons. Les raisons expliquant l'avancée de l'Union Catholique étaient multiples. Citons dans le désordre la nouvelle politique belge, des raisons économiques, une attitude peu claire du CVP – hésitant entre un plébiscite secret et une rétrocession pure et simple à l'Allemagne, le POB qui ne défendait plus aussi vigoureusement une nouvelle consultation populaire et, *last but not least*, une lettre pastorale de l'évêque de Liège appelant à voter pour l'Union Catholique<sup>45</sup>.

37. *L'influence allemande.* L'accès au pouvoir du *NSDAP* en Allemagne fut à cet égard un moment-clé pour un CVP en perte de vitesse. Pendant trois ans, l'on assista à des luttes internes au sein du camp révisionniste, qui démontrèrent toute la complexité de la nouvelle situation. Si le retour vers l'Allemagne constituait

40 Pour un aperçu en langue française, à compléter avec les résultats de la recherche des années 1990: A. COLIGNON, «Ostkantone», in F. BALACE (éd.), *Les dix-huit jours*, (coll. *Jours de Guerre*, 2), Bruxelles, 1990, pp. 105-114.

41 LEJEUNE, *Kulturbeziehungen ...*, pp. 119-127.

42 LEJEUNE, «Des Deutschtums ...», pp. 500-510.

43 C. LEJEUNE, «Im Schatten des Dritten Reichs», in *Grenzland ...*, 2, n° 69.

44 G. HAVENITH, *Le Grenz-Echo, 1927-1940. Une voie vers l'intégration?*, 2 vol., mémoire inédit en histoire, Université de Liège, Liège, 1995.

45 LENTZ, *Wahlverhalten ...*, t. 1, pp. 111-153.

L'objectif commun de tous ses représentants ainsi que de ses électeurs, le processus de la *Gleichschaltung* du parti et la création d'organisations orientées ouvertement vers les organisations du *NSDAP* telles que les *Segelflieger* ou encore les *Bogenshützen*, les tendances anti-catholiques manifestées par les adeptes d'Hitler ne furent pas vues d'un bon œil par une partie des milieux pro-allemands d'Eupen-Malmedy. Officiellement, le Troisième Reich, contrairement à la République de Weimar, ne remettait pas en question la frontière belgo-allemande<sup>46</sup>, mais les activités de certains réseaux comme le *Verein für das Deutschtum im Ausland* devinrent plus intenses qu'auparavant. De même, la production scientifique déjà mentionnée se radicalisa et mit toute sa compétence au service des nouveaux potentats de Berlin<sup>47</sup>. Dans ce contexte, il faut évoquer les problèmes majeurs dans l'interprétation de ces années. *Primo*, il faut souligner que «pro-allemand» et «nazi» ne peuvent être considérés comme synonymes. *Secundo*, si la plupart des Pro-Allemands avaient du mal à accepter les invectives anti-catholiques d'outre-Rhin, il n'en reste pas moins que les activités allemandes dans les territoires d'Eupen-Malmedy y trouvèrent des adeptes volontaires. La difficulté est de différencier et de nuancer ces phénomènes pour chercher des explications<sup>48</sup>. Un exemple de ces difficultés d'interprétation – qu'est-ce qu'on désigne comme nazi et qu'est-ce qui est pro-allemand? – est la création du nouveau parti, le *Heimattreue Front (HF)*, qui rassemblait tous les révisionnistes, en 1935/1936<sup>49</sup>. Le *HF* se donna une hiérarchie similaire à celle du *NSDAP*, alors que la presse pro-allemande regorgeait d'hymnes aux succès de la politique hitlérienne. La barrière de communication [*Kommunikationsschranke*] entre les deux camps fut alors encore renforcée<sup>50</sup>. Le *HF* ne participa pas aux élections de 1936 et, même si l'on compte les voix nulles comme des voix pour le nouveau parti (il avait demandé à ses électeurs de rendre un bulletin nul), on assista pour la première fois à une majorité de voix non-révisionnistes. Une explication possible est l'abandon par les socialistes de leur revendication d'une nouvelle consultation<sup>51</sup>.

46 P. KLEFISCH, *Das Dritte Reich und Belgien 1933-1939*, Frankfurt, 1988. Pour une approche originale de la question, voir F. BERNARD, *La Belgique à travers les journaux de Joseph Goebbels*, mémoire inédit en histoire, Université de Liège, t. 1, Liège, 2003, pp. 84-89.

47 LEJEUNE, «Des Deutschtums...», pp. 511-523; *idem*, *Kulturbeziehungen*..., pp. 127-154.

48 C'est à mon sens la plus grande erreur commise par B. KARTHEUSER, *Die 30er Jahre in Eupen-Malmedy. Einblick in das Netzwerk der reichsdeutschen Subversion*, Neundorf, 2001 (éd. française: *Les années 30 à Eupen-Malmedy. Regard sur le réseau de la subversion allemande*), qui utilise une documentation très dense pour souligner – à juste titre – l'intensité des activités allemandes – à caractère nazi – dans les territoires et qui montre l'enthousiasme de certains révisionnistes pour ces idées. Cependant, au lieu de tenter des explications et de chercher à comprendre (p. ex. en tenant compte de facteurs d'explications sociologiques ou proposées par la psychologie sociale), il se livre à des jugements moralement chargés et, ainsi, fait disparaître (inconsciemment?) la différenciation – essentielle – entre pro-allemands et nazis.

49 PABST, *Eupen-Malmedy*..., pp. 391-414.

50 CHRISTMANN, *Presse*..., pp. 411-525.

51 LENTZ, *Wahlverhalten*..., pp. 163-233.

38. *La loi d'expulsion*. La Belgique avait pris des mesures contre l'agitation nazie et expulsé en 1935 après les avoir «dénationalisés» quatre leaders du mouvement pro-allemand des cantons<sup>52</sup>. Mais ce fut la seule fois qu'on appliqua cette loi votée en 1934<sup>53</sup>.

39. *Un climat de haute tension*. L'affrontement entre les deux camps se radicalisa encore dans le contexte de la politique étrangère de l'Allemagne hitlérienne. Le référendum dans la Sarre, l'occupation militaire de la Rhénanie, l'*Anschluss* de l'Autriche, la question des Sudètes et finalement l'annexion de la Tchécoslovaquie faisaient grandir l'espoir dans les milieux pro-allemands que le Reich allait également réintégrer le territoire d'Eupen-Malmedy. Les milieux pro-belges, symbolisés par le *Grenz-Echo* et son rédacteur en chef, Henri Michel, réagirent vigoureusement, notamment en répétant sans cesse un dictum d'Hitler, selon lequel la question des Sudètes «est la dernière revendication territoriale que j'ai à soumettre à l'Europe»<sup>54</sup>. C'est dans ce climat extrêmement tendu que les Belges étaient appelés aux urnes le 2 avril 1939.

#### G. Les élections parlementaires de 1939: un vote pour la Belgique?

40. *La campagne électorale*. Habilement, la *Katholische Union* déclara que les élections étaient une décision entre *Christenkreuz* et *Hakenkreuz*, entre croix chrétienne et croix gammée<sup>55</sup>. D'ailleurs, comme en 1932, l'évêque de Liège encouragea le vote en faveur de l'Union Catholique.

41. *Résultat*. Il en résulta pour la première fois une majorité de suffrages exprimés pour des partis non ouvertement pro-allemands ou révisionnistes. Bien que le *Heimattreue Front* ait récolté la majorité relative des voix (45,2 %), les élections constituaient une défaite et une perte de prestige pour le parti révisionniste. Parler d'une victoire pour la Belgique ou encore d'un «plébiscite virtuel» apparaît cependant exagéré. Certes, une grande partie de la population s'était accommodée entre-temps de la «nouvelle patrie». Mais il est pratiquement certain que parmi les électeurs de partis pro-belges, de nombreux habitants des cantons se considéraient toujours comme appartenant au peuple allemand. Seulement, un retour dans une Allemagne nazie leur semblait peu souhaitable. «Ils préféraient la sécurité relative de la Belgique démocratique à l'incertitude de l'Allemagne totalitaire qui réprimait le catholicisme, tant répandu dans les cantons, et qui menait une politique extérieure agressive»<sup>56</sup>.

52 M.B., 5 août 1934, Loi du 30 juillet concernant la déchéance de la nationalité.

53 CREMER et MIEBEN, *Spuren*..., p. 13.

54 *Ibidem*.

55 LENTZ, *Wahlverhalten*, pp. 239-329.

56 *Ibid.*, p. 329.



42. Cinq mois après les élections, l'armée belge mobilisait et la «drôle de guerre» créait à Eupen-Malmedy une ambiance oscillant entre espoir et crainte.

### H. Heim ins Reich!

43. *La «drôle de guerre»*. Les habitants d'Eupen-Malmedy les plus directement concernés par la situation internationale étaient évidemment les 1560 soldats, réservistes et miliciens, mobilisés dans l'armée belge. L'influence de la propagande allemande sur les unités de langue allemande n'avait pas été très importante dans les années 1930. Cela changea pendant l'hiver 1939/1940. Certaines institutions allemandes mais également les sections locales du *Heimattreue Front* encourageaient ouvertement à la désertion. Nous estimons aujourd'hui que ± 10 % des soldats germanophones désertèrent et passèrent la frontière belgo-allemande entre décembre 1939 et mars 1940. Une grande partie de ces soldats intégrèrent dans la suite les rangs de la *Wehrmacht* et devinrent des guides pour les troupes allemandes lors de l'invasion du 10 mai 1940<sup>57</sup>.

44. *Evacuations*. En janvier 1940, dans le climat d'incertitude régnant, on évacua plusieurs centaines d'habitants pro-belges vers la côte. Les signes avant-coureurs d'une attaque allemande s'étaient multipliés<sup>58</sup>.

45. *La «libération»*. Le 10 mai 1940 devint une autre date cruciale dans l'histoire des Belges germanophones. La *Wehrmacht* envahit les territoires pratiquement sans coup férir. Dans les communes d'Eupen-Malmedy, l'enthousiasme de la population fut très grand. Nombreux furent ceux qui applaudirent les soldats allemands dans les rues<sup>59</sup>.

46. *Arrestations*. Pour ceux qui s'étaient toujours tournés contre les Allemands nazis, comme Henri Michel ou les bourgmestres de La Calamine, Peter Kofferschläger, et de Malmedy, Joseph Werson, et pour de nombreuses autres personnes, la victoire allemande apporta la captivité, les camps ou même la mort.

47. Le seul bémol à l'enthousiasme populaire fut constitué par l'attente des jeunes gens qui avaient combattu dans l'armée belge pendant la campagne des dix-huit jours. Mais, contrairement au reste de l'armée belge, les Allemands les renvoyèrent directement dans leurs cantons<sup>60</sup>.

57 BRÜLL, *Die deutschsprachigen Einheiten ...*, pp. 76-96.

58 J. VANWELKENHUYZEN, *Les avertissements qui venaient de Berlin*, Bruxelles, 1981; *idem*, «D'alerte en alerte», in F. BALACE (éd.), *Les dix-huit jours*, (coll. *Jours de Guerre*, 2), Bruxelles, 1990, pp. 63-69.

59 L'ouvrage classique pour cette période et pour les années 1940-1945 reste M.R. SCHÄRER, *Deutsche Annexionspolitik im Westen. Die Wiedereingliederung Eupen-Malmedys im Zweiten Weltkrieg*, Frankfurt, 1975 (1978), ici pp. 40-49.

60 BRÜLL, *Die deutschsprachigen Einheiten ...*, pp. 97-104.

48. *L'annexion ...* Par *Führererlass* du 18 mai 1940, le territoire d'Eupen-Malmedy était annexé au *Reich*. Par voie administrative, une dizaine de communes de la «vieille Belgique» connurent le même sort le 29 mai 1940. Le gouvernement belge n'a pas protesté contre cette annexion à ce moment. L'historien Luc de Vos va même jusqu'à dire que le gouvernement l'aurait acceptée<sup>61</sup>.

49. *... et son interprétation*. Il est indiscutable que de *iure* cette annexion ne pouvait pas être reconnue puisqu'elle était effectuée à un moment où les hostilités n'étaient pas encore terminées. Ce sera le point de vue du gouvernement belge et des autorités judiciaires après 1944. En 1957, la Cour de cassation estima d'ailleurs que les Belges domiciliés ou résidant dans les territoires en question n'avaient pas perdu la qualité de Belge, en insistant sur l'opposition flagrante de cette annexion avec les principes du droit international public<sup>62</sup>. Néanmoins, la réalité du moment était différente. *De facto*, les territoires étaient annexés avec toutes les conséquences que cela pouvait entraîner.

### § 4. DANS LE REICH (1940-1944/45)

50. *Réactions*. La réaction par rapport à cette annexion différait sensiblement selon ce que l'on envisageait les communes d'Eupen-Malmedy ou celles de la «vieille Belgique». Dans ces dernières, on assista à un mouvement massif de fuites en direction de la Belgique occupée; dans la suite une résistance se forma et agit jusqu'à la libération. La situation dans les trois cantons était complètement différente. Nous venons de voir que l'enthousiasme fut au rendez-vous lors de l'invasion allemande. La suite fut marquée par la *Gleichschaltung* complète de toute la vie publique<sup>63</sup>. Celle-ci se manifesta par les ± 7000 habitants qui adhèrent au *NSDAP*, les 6000-7000 femmes dans la *NS-Frauenenschaft* et les ± 7000 membres de la *Hitlerjugend*. Par comparaison, 62 habitants des cantons décédèrent dans des camps ou furent abattus comme résistants. Les raisons expliquant ces chiffres sont multiples. Si on considère le long terme et les dispositions mentales des habitants d'Eupen-Malmedy, on doit constater le peu d'expérience que ceux-ci avaient de la démocratie – la perception de la démocratie belge n'avait pas non plus arrangé les choses –, d'où une sorte de «vulnérabilité» pour les idées anti-démocratiques. Si on considère le contexte immédiat, on doit tenir compte de l'omniprésence du régime nazi dans la vie quotidienne. La population n'était pas immunisée contre des idéologies extrêmes. Il ne s'agit pas ici de généraliser ni surtout de défendre, mais de comprendre. Évidemment, les sympathisants du régime allemand n'étaient pas (tous) des suiveurs désorientés du régime nazi.

61: L. DE VOS, *De bevrijding. Van Normandië tot de Ardennen*, Leuven, 1994. Plus spécifiquement sur la question, voir *idem* et T. VANDAMME, «Der Verzicht Belgiens auf die Ostkantone im Jahre 1940», in *Zwischen Venn und Schneifel*, 1995/7, pp. 119-122.

62 Cass., 19 février 1957, *Pas.*, 1957, I p. 738, note Av. gén. GANSHOF VAN DER MEERSCH.

63 SCHÄRER, *Annexionspolitik ...*, *passim*; CREMER et MIEBEN, *Spuren ...*, pp. 13-15; F. CREMER, «Die Annexion von 1940», in *Grenzland ...*, 2, n° 70; H. TOUSSAINT, «Kollaboration und Widerstand», *o.c.*, n° 71; A. MINKE, *Zwischen Anspruch und Wirklichkeit – Geschichtskultur in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens*, (Volkshochschule der Ostkantone), Eupen, 2004, pp. 8-10.

51. *La Guerre*. Environ 700 jeunes hommes de la région se portèrent volontaires dans la *Wehrmacht*. Après 1941, ils furent rejoints par 8700 soldats recrutés, dont 3400 ne revinrent pas, mourant au «champ d'honneur» ou dans des camps de prisonniers soviétiques<sup>64</sup>. La terminologie des Belges germanophones les qualifie de *Zwangssoldaten*, enrôlés de force, suivant ainsi la mémoire voulant en faire des «victimes de l'histoire». Cette désignation a évité et évite jusqu'à nos jours la thématization de la question de la participation de ces soldats aux crimes de guerre perpétrés par la *Wehrmacht* sur le front de l'est<sup>65</sup>. Deux raisons portent préjudice à une telle entreprise. La première, plus matérielle, est le manque de sources écrites, les documents officiels n'ayant souvent pas survécu à la fin de la guerre. La seconde est que les événements des années 1914-1950, pendant longtemps, n'ont pas fait l'objet de la communication sociale des années 1960 à 1990. C'est aussi pourquoi nous ne disposons que de très peu d'informations quant au climat politique et social durant les années de guerre<sup>66</sup>. Il est fort probable qu'une certaine désillusion s'empara de la population avec l'annonce de chaque mort de soldat. Le cours de la guerre fit baisser la confiance dans le régime allemand.

52. *La libération*. La libération du territoire en septembre 1944 fut accueillie avec beaucoup de prudence<sup>67</sup>. Au soulagement dû à une libération sans beaucoup de combats et à l'approche de la fin de la guerre se rajoutait par contre l'incertitude quant à l'avenir de la région et le sort des soldats incorporés dans l'armée allemande.

53. *L'offensive des Ardennes*. Quelques semaines après, en décembre 1944, le sud de la région fut énormément touché par la dernière contre-offensive allemande, dite «offensive des Ardennes». Malmédy et Saint-Vith payèrent celle-ci par leur destruction quasi intégrale<sup>68</sup>. Même si l'échec allemand se profilait rapidement à l'horizon, il fallut attendre jusqu'au 2 février 1945 pour que la dernière localité du territoire fût libérée.

64 H. TOUSSAINT, «Zwangssoldaten», in *Grenzland ...*, 2, n° 74.

65 Sur le rôle de la *Wehrmacht* dans la Seconde Guerre mondiale, voir W. WETTE, *Die Wehrmacht. Feindbilder, Vernichtungskrieg, Legenden*, Frankfurt, 2005.

66 GRENZ-ECHO-VERLAG (éd.), *Zwischen Hammer und Amboss. Eupen, Malmédy, St. Vith und die «zehn Gemeinden» von 1939-1945*, Eupen, 1996; M. MÜLLER, *Die Kommunalverwaltung der Stadt Eupen und des Amtes Eupen-Land während des Zweiten Weltkriegs*, mémoire inédit en histoire, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1997.

67 Voir les récits – guère flatteurs – sur Eupen par un officier de la *Psychological Warfare*, S.K. PADOVER, *Lügendetektor. Vernehmungen im besiegten Deutschland 1944/45*, München, 2001, pp. 23-25 et 82-84 (éd. américaine: New York, 1946).

68 ZVS (éd.), *Kriegsschicksale 1944-1945. Beiträge zur Chronik der Ardennenoffensive zwischen Venn und Schneifel*, St. Vith, 1971; K.-D. HENKE, *Die amerikanische Besetzung Deutschlands*, München, 1996, pp. 312-343.

## § 5. LES ANNEES D'APRES-GUERRE: UNE «REINTEGRATION» DIFFICILE

54. *Mentalités d'après-guerre*. «Ce que la Belgique n'était pas parvenue à établir pendant 20 ans, l'Allemagne le réussit en 4 ans: faire des habitants d'Eupen-Malmédy de bons Belges!» et «Après la guerre, on ne voulait même plus être membre du *Herz-Jesu-Verein!* (société du sacré-cœur)». Ces deux mots célèbres reflètent assez bien la mentalité de la population au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Dans la suite nous allons retracer les moments-clés de l'évolution de ces années dont les concepts à retenir sont: épuration civique et assimilation<sup>69</sup>.

55. *Une période troublée*. Les semaines qui suivirent immédiatement la libération de septembre 1944 furent une période de grands troubles. Avec une fureur frôlant le règlement de compte, d'anciens résistants se revendiquant de l'«armée blanche» (bien que d'anciens membres de celle-ci contestent cette vision des choses) parcoururent la région et poursuivirent les «collaborateurs» du régime nazi. Ils puisaient leur motivation notamment dans la presse régionale qui – en comparant continuellement l'attitude de la population des trois cantons à celle des «dix communes» également annexées – créait un climat de soupçon généralisé. En 1951, Pierre Maxence décrit ces semaines: «En même temps les résistants du 9 septembre 1944 ont envahi les Cantons à la suite des armées libératrices. Ils ont entrepris le nettoyage. La liberté individuelle, le respect du domicile et des biens n'existent plus. Dans les Cantons il n'y a que des coupables: même les citoyens paisibles sont coupables. Il faut être Belge cocardier. C'est qu'ils ont été fort les ouvriers de la onzième heure. Ils rançonnent, réquisitionnent, plastronnent et emprisonnent. Les prisons de Tongres, d'Alost, de Louvain regorgent d'Eupénois et de Malmédiens. On ne sait plus où les fourrer; on équipe des centres d'internement»<sup>70</sup>. Pour freiner le zèle de ces groupes, le gouvernement décréta en décembre 1944 qu'étaient reconnues comme résistants les seules personnes qui étaient entrées dans un réseau de résistance avant le 4 juin 1944, soit deux jours avant le débarquement allié en Normandie<sup>71</sup>.

56. *Frontière belgo-allemande*. En 1945 et 1946, plus de 5000 *Reichsdeutsche* furent expulsés de Belgique. En même temps, le gouvernement belge décida de fermer la frontière belgo-allemande. Dans son rapport annuel pour l'année 1949, le commissaire d'arrondissement, Henri Hoen, reprécisa les intentions du gouvernement: «[La circulation frontalière] revêt [...], au point de vue de l'assimilation et de l'orientation de la population, un intérêt particulier. [...] Il importe de rester ferme et d'éviter l'orientation massive vers l'Allemagne. Avant la guerre, ne l'oublions pas, la population des cantons de l'est assistait volontiers et

69 F. CREMER, «Von den 'Inciviques' zu den 'Modellbelgiern'. Als man den aufrechten Gang wieder lernen musste», in *Spuren in die Zukunft ...*, pp. 99-116.

70 P. MAXENCE, *Les atouts gaspillés ou le drame des Cantons de l'Est*, [St. Nicolas], [1951], p. 52.

71 CREMER et MIEBEN, *Spuren ...*, p. 16.

régulièrement aux séances culturelles qui se donnaient au-delà de la frontière»<sup>72</sup>. La frontière resta fermée jusqu'au traité belgo-allemand du 24 septembre 1956, qui régla notamment les questions frontalières en suspens entre la Belgique et la RFA<sup>73</sup>. En 1948, Henri Hoen avait également conseillé au ministère de la Défense nationale de ne pas envoyer les miliciens des cantons dans les troupes de l'Armée Belge d'Occupation «pour ne pas contrarier leur orientation vers l'ouest»<sup>74</sup>. Contre la volonté exprimée par le commissaire d'arrondissement, le ministre recréa pourtant des unités germanophones qui étaient stationnées à l'intérieur du pays (Liège, puis Vielsalm) – poursuivant ainsi la politique de l'entre-deux-guerres<sup>75</sup>.

**57. L'épuration civique.** Pendant la première moitié de l'année 1945, les autorités judiciaires commencèrent à traiter les cas des «collaborateurs» de la région d'Eupen-Malmedy. Dans les années suivantes, les auditors militaires ouvrirent une enquête contre 15.623 personnes, c.à.d. 25 % de la population. Par comparaison, à l'intérieur du pays on enquêta contre 4,15 % de la population. 3201 personnes durent comparaître devant les tribunaux, dont 1503 furent finalement condamnées. Avec un taux de 2,41 %, le pourcentage de condamnés était quatre fois plus élevé que dans le reste du pays (0,64 %)<sup>76</sup>. Il convient tout de même de souligner que la plupart des condamnés ne reçurent que des peines correctionnelles et qu'il y eut près de 75 % de non-lieux.

**58. Aspects politiques et juridiques.** Les autorités belges ne montraient guère de compréhension pour une situation qui était si différente du reste de la Belgique. Trop souvent, on adoptait les mêmes critères que pour les habitants de la Belgique occupée. L'annexion *de facto* n'était pas reconnue et ce, bien que le gouvernement n'ait jamais protesté contre cette annexion, si ce n'est que par un discours du Premier ministre Pierlot en 1943 (!) sur les ondes de la *BBC*, dont l'écoute était passible de la peine de mort en territoire du *Reich*, donc aussi à Eupen-Malmedy. En 1946, le sénateur Baltus demanda: «Pourquoi a-t-on préféré l'abstention et le silence? Et peut-on, dans ces conditions, reprocher à cette population d'avoir péché par faiblesse ou d'avoir cédé à la loi de la force?»<sup>77</sup>. Le premier avocat général près la

72 Commissariat d'arrondissement adjoint d'Eupen-Malmedy-St. Vith, *Rapport annuel. Exercice 1949*, Malmedy, [1950], p. 87.

73 LEJEUNE, *Kulturbeziehungen* ..., pp. 280-292. Pour un aperçu des revendications territoriales de la Belgique à l'égard de l'Allemagne, voir C. BRÜLL, «Réparations, annexions ou rectifications? Le problème de la frontière belgo-allemande après la Seconde Guerre mondiale (1945-1949)», in *Cahiers d'histoire du temps présent*, n° 16, (à paraître).

74 Commissariat d'arrondissement adjoint d'Eupen-Malmedy-St. Vith, *Rapport annuel. Exercice 1948*, Malmedy, [1949], p. 73.

75 H. JENNIGES, «Die belgische Wehrdienstpolitik für die deutschsprachigen Rekruten in den ersten Nachkriegsjahren», in *Zwischen Venn und Schneifel*, 2003/8, pp. 157-158.

76 J. GILISSEN, «Etudes sur la répression de l'incivisme», in *Revue de droit pénal et de criminologie*, 5, (1951), pp. 535-564. Pour la question de la collaboration et de la répression à l'intérieur de la Belgique, voir J. GOTOVITCH et C. KESTELOOT (éds.), *Collaboration, répression. Un passé qui résiste*, Bruxelles, 2002.

77 *Annales Parlementaires Sénat 1945-46*, p. 321.

Cour de cassation, Hayoit de Termicourt, justifia du point de vue juridique la non-reconnaissance de l'annexion en 1947 tout en invitant à la clémence dans la question de l'épuration civique<sup>78</sup>. Mais, en 1945, ce n'était pas encore le moment d'être clément. Preuve en était un arrêté-loi du 20 juin 1945 sur la déchéance de la nationalité belge<sup>79</sup>. Cet arrêté-loi ne fut appliqué qu'à Eupen-Malmedy et toucha plus de 1300 familles jusqu'à la fin de l'année 1947. Ces personnes reçurent automatiquement la nationalité allemande. Une autre forme de sanction fut le retrait du droit de vote actif des «suspects» non encore jugés ou blanchis. Il fut appliqué lors des élections législatives et provinciales de février 1946 et lors des élections communales de novembre 1946. A Eupen, le taux de non-électeurs était de 50,31 % de la population, la plupart barrés des listes électorales pour «incivisme»<sup>80</sup>.

**59. L'assimilation.** Une grande partie de la classe politique, surtout le bourgmestre d'Eupen, Hugo Zimmermann, considéra la répression de l'incivisme comme le premier pas vers une assimilation totale des cantons de l'est. Zimmermann n'hésita pas à adresser un appel à la population en juillet 1945 dans lequel il demandait de signaler nommément toutes les personnes pouvant entrer en compte pour la déchéance de la nationalité belge. En bref, ce fut un appel à la dénonciation. «*Belgisch fühlen, belgisch handeln*» devint la nouvelle devise patriotique. Le moyen d'expression principal de ce patriotisme était l'usage ostentatoire de la langue française. Il fallait que l'allemand disparaisse de la vie publique, notamment dans l'enseignement, où le français devint la langue d'instruction dans les écoles moyennes<sup>81</sup>. Une nouvelle vision de l'histoire fut propagée dans laquelle le 20 septembre 1920 marquait le retour définitif de la population dans la patrie belge. En conséquence, tout le passé récent était repoussé et refoulé. L'assimilation pouvait même aller vers le rejet total de tout ce qui était allemand<sup>82</sup>.

**60. Regards de l'historien.** Avec la distance de 60 ans, on doit tenter de jeter un regard plus objectif sur ces événements. Cela implique aussi la volonté de comprendre la situation des autorités belges. Alfred Minke a raison quand il écrit qu'il «était illusoire de croire que la Belgique n'allait pas se comporter comme les autres puissances victorieuses. De même, rétrospectivement, l'espoir que la Belgique allait modifier son attitude adoptée depuis 1920 – marquée par l'incompréhension – devait s'avérer trompeur [...]»<sup>83</sup>. Néanmoins, pour la population d'Eupen-Malmedy-St. Vith, ce n'était pas le moment d'être sereine: l'épuration civique, ressentie comme inappropriée, la politique d'assimilation et surtout les dénonciations généraient une situation politique et sociale ressemblant aux deux camps de l'entre-

78 *Journal des Tribunaux*, (62), n° 3741, 26.10.1947, pp. 511-513.

79 *M.B.*, 24 juin 1945, Arrêté-loi du 20 juin 1945 sur la déchéance de la nationalité belge.

80 CREMER et MIEBEN, *Spuren* ..., pp. 24-27; CREMER, «Von den 'Inciviques' ...», pp. 107-108. Pour des données chiffrées concernant les mesures de l'épuration civique, voir F. CREMER, «Der Neubeginn», in *Grenzland* ..., 2, n° 76.

81 CREMER, «Von den 'Inciviques' ...», pp. 102-107.

82 FICKERS, «Gedächtnisopfer ...», 29-33.

83 MINKE, «Geschichtskultur ...», p. 11.

deux-guerres. Certes, plus personne ne remettait en question l'appartenance à l'Etat belge, mais le plus grand groupe était celui des gens qui ne voulaient plus rien à voir avec la politique. Le repli dans la vie privée était alors considéré comme le seul moyen d'éviter des difficultés: «Même plus être membre du *Herz-Jesu-Verein!*».

**61. Vie politique d'après-guerre.** Le signe le plus visible de cette tendance était le taux de bulletins de votes blancs lors des différentes élections des années 1950. Leur nombre était toujours le deuxième taux le plus élevé derrière le vote pour le CSP (PSC-CVP)<sup>84</sup>. Durant la décennie suivant la guerre, celui-ci récolta régulièrement entre 70 et 80 % des voix. Il était le «parti des cantons de l'est». Le rédacteur en chef du *Grenz-Echo*, Henri Michel, auquel le statut d'ancien prisonnier du camp de concentration d'Oranienburg-Sachsenhausen conférait un rôle moral quasi inattaquable, fit de son journal le porte-parole du parti. Les électeurs du CSP y trouvèrent la représentation de leurs positions dans les questions les plus brûlantes: la modération dans l'épuration civique (surtout après 1947), la lutte pour un statut pour les soldats incorporés dans la *Wehrmacht*, la défense de la langue allemande (symbolisée par différents prêtres de la région), le «oui» au retour du roi Léopold III – le «oui» ne l'emporta dans l'arrondissement de Verviers que grâce aux 91 % de voix favorables au roi qui vinrent des trois cantons<sup>85</sup> – et l'attachement à l'enseignement catholique. L'engagement des parlementaires pour les intérêts des habitants d'Eupen-Malmedy leur valait souvent l'incompréhension, voire l'hostilité de leurs collègues. Au sein du CSP, quelques personnalités développèrent dans les années 1950 des idées très concrètes quant à l'instauration d'un arrondissement autonome d'Eupen-Malmedy qui aurait mené vers une autonomie culturelle des Belges germanophones. Mais l'évolution politique à l'intérieur du pays dépassa rapidement ces projets.

**62. Aspects économiques.** La vie économique ne reprit que très lentement après la fin de la guerre. Le déclin définitif de l'industrie drapière fut amorti à Eupen par l'agrandissement de la câblerie qui devint le plus grand employeur de la région. De plus, on assista à la diversification de la production et à la naissance de petites et moyennes entreprises. Au sud des Fagnes, le secteur de la construction et l'industrie du bois connurent un essor à l'issue de la guerre. Les pertes d'emplois provoquées par l'abandon des lignes du chemin de fer ne furent compensées qu'avec la construction des autoroutes après 1960. C'est également la période où le tourisme fit son entrée dans la région – pour connaître un développement important jusqu'à nos jours. De nombreuses personnes commencèrent également à trouver un emploi dans les pays voisins – après la réouverture des frontières avec l'Allemagne<sup>86</sup>.

84 CREMER et MIEBEN, *Spuren ...*, pp. 21-23.

85 C. LEMAIRE, *La Question Royale dans les cantons de l'est: 1945-1950*, mémoire inédit en histoire, Université de Liège, Liège, 2004.

86 MINKE, «Geschichtskultur ...», p. 12.

## § 6. QUELLE AUTONOMIE POUR LES BELGES GERMANOPHONES?

**63. Quel avenir pour l'Etat belge?** L'évolution de la situation politique des années 1960 et 1970 est inséparablement liée à celle de la politique intérieure de la Belgique. Ce n'est qu'en considérant le problème de la minorité germanophone dans ce contexte plus vaste que l'on comprendra la suite des événements<sup>87</sup>.

**64. Projets de réformes.** Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'affrontement entre Wallons et Flamands avait gagné en intensité et il devenait de plus en plus clair pour l'observateur informé de l'actualité que l'Etat unitaire ne formait plus le cadre approprié pour cette évolution politique. En ce qui concerne la minorité germanophone du pays, le rapport Harmel de 1958 était pourtant net: il préconisait une relation étroite avec l'arrondissement de Verviers et la province de Liège et proposait le maintien du français comme langue courante dans l'école moyenne<sup>88</sup>.

**65. La frontière linguistique.** La base institutionnelle pour la question d'une autonomie culturelle fut la fixation de la frontière linguistique en 1962, suivie des lois sur l'emploi des langues dans l'enseignement et dans l'administration en 1963. Le principe territorial en était à la base. Dès lors, le territoire de langue allemande allait comporter les communes des cantons d'Eupen et de Saint-Vith, quatre des neuf communes du canton de Malmedy, ainsi que la commune de La Calamine (canton d'Aubel). De plus, on accorda des droits spéciaux aux habitants francophones en territoire de langue allemande et aux germanophones de la Wallonie malmédienne<sup>89</sup>.

**66. L'«autonomie culturelle».** Nous venons de le voir: le concept de l'autonomie culturelle était né. Cependant, la population restait prudente. Les débats autour de l'avenir politique de la région restaient l'affaire des intéressés et de quelques initiés: parlementaires, bourgmestres, conseillers communaux et journalistes<sup>90</sup>. La population, elle, peut être divisée en trois groupes. Le premier était celui des prudents, en continuité avec ceux qui après la guerre avaient décidé de renoncer à tout engagement politique. Le deuxième comprenait ceux des politiquement actifs pour qui le débat autour d'une autonomie était dangereux ou, pour le moins, suspect. La caractéristique de ce groupe était l'angoisse face à la montée d'un nouvel irrédentisme ou d'un mouvement séparatiste. Le troisième groupe réclamait l'égalité des droits pour la minorité germanophone par rapport à Wallons et Flamands. Ce groupe se composait des personnalités les plus diverses. On y trouvait de vieux

87 Nous renvoyons simplement à deux ouvrages de synthèse en langue française: X. MABILLE, *Histoire politique de la Belgique*, CRISP, 5e édition revue, 2000; M.-Th. BITSCH, *Histoire de la Belgique*, (coll. Nations d'Europe), Bruxelles, 2004.

88 F. CREMER, «Annexion, Assimilation, Autonomie. Zur Geschichte der deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens», in *IdM* [Informationen und Meinungen], 1994, 4, pp. 6-7.

89 *Ibid.*, p. 7; MINKE, «Geschichtskultur ...», p. 12.

90 A côté des travaux de F. CREMER et des auteurs de *Grenzland seit Menschengedenken*, il convient de citer l'ouvrage de H. JENNIGES, *Hinter ostbelgischen Kulissen. Stationen auf dem Weg zur Autonomie des deutschen Sprachgebietes in Belgien (1968-1972)*, Eupen, 2001.

membres du CSP ainsi qu'un nombre remarquable de jeunes diplômés universitaires ou d'étudiants qui étaient entrés en contact avec les revendications flamandes pendant leurs études à Louvain. Les deux derniers groupes possédaient des réseaux qui opéraient avec de nombreuses résolutions soutenant leur point de vue mais, finalement, ne purent éviter que les fronts ne se durcissent et que le débat n'aboutisse à une impasse.

**67. Des visions divergentes.** L'accélération des débats belgo-belges après le «Walen buiten!» de 1968 et la poursuite des discussions autour d'une révision constitutionnelle augmentèrent également l'intensité des débats dans la région de langue allemande (avec un paroxysme: les élections communales de 1970 à Eupen qui virent une débâcle du CSP). Cependant, les positions avancées par ceux qui craignaient une autonomie trop prononcée et ceux qui réclamaient l'égalité entre les trois groupes linguistiques, semblaient alors inconciliables. L'exemple en était la discussion de la «question des Belges germanophones» dans le groupe de travail pour la nouvelle Constitution le 23 octobre 1969, où les deux parlementaires germanophones adoptèrent des positions diamétralement opposées. Alors que le sénateur libéral Michel Louis s'engageait pour un conseil culturel élu directement par la population et qui devrait avoir les mêmes compétences que les conseils culturels flamand et français, le député social-chrétien et bourgmestre de La Calamine, Willy Schyns, plaidait pour une composition du conseil à raison de la proportion des voix des élections parlementaires. De plus, il considérait que l'égalité entre les communautés serait impossible<sup>91</sup>. L'incompatibilité des positions concurrentes divisait également le parti le plus fort. En perte de vitesse depuis le début des années 1960 – la population considérant que nombre de problèmes liés à la guerre ou à l'après-guerre comme le problème des incorporés de la *Wehrmacht* ou les suites de l'épuration civique n'étaient toujours pas résolus –, le CSP n'arrivait pas à trouver une position commune. Alors que les sections du nord de la région étaient très sceptiques à l'égard de l'autonomie, les bourgmestres des communes du sud adoptaient différentes résolutions en faveur de celle-ci.

**68. Les difficultés du CSP.** L'échec de la nomination d'un bourgmestre – le ministre de l'Intérieur refusant le candidat en prétextant son comportement déloyal pendant la guerre – à Eupen en 1965 avait donné un avant-goût de ces débats<sup>92</sup>. La non-cooptation du candidat du CSP, Johann Weynand, pour le Sénat en 1968 et en 1971 (lorsque certains parlementaires sociaux-chrétiens «oublièrent» le principe de la solidarité au sein d'un parti) augmenta encore la frustration chez les défenseurs de l'autonomie<sup>93</sup>. Les élections parlementaires de 1971 avaient vu un nouveau groupement monter sur le devant de la scène, la *Christlich-Unabhängige Wählergemeinschaft (CUW)*, qui garda les revendications des résolutions des

91 F. CREMER, «Die Verfassungsänderung», in *Grenzland ...*, Biblio-Cassette n° 4: *Autonomie und Ausblick*, n° 123; H. TOUSSAINT, «Die erste Verfassungsreform und die Deutschsprachigen», o.c., n° 125.

92 Pour ce qui suit, voir CREMER, «Von den 'Inciviques' ...», pp. 109-115.

93 CREMER, «Annexion ...», pp. 10-12.

bourgmestres de 1969 et 1971. Parmi celles-ci, on trouvait une représentation garantie au parlement et la création d'un arrondissement administratif et électoral. Après une dernière tentative manquée de réconcilier le camp chrétien, on assista en décembre 1971 à la création du *PDB (Partei der Deutschsprachigen Belgier)* qui allait se définir dans la suite comme la «force motrice» en matière de revendications maximales. La création de ce parti régionaliste était considérée par une partie de la population de la région mais surtout aussi à l'intérieur du pays comme une sorte de confirmation puisque beaucoup suspectaient chaque initiative émanant de la région de vouloir (re-)créer un groupement «*Heim ins Reich!*». En réalité, cette création peut être considérée comme résultant d'un processus de prise de conscience que le rédacteur en chef du *Grenz-Echo* diagnostiqua lors de sa rétrospective de l'année 1971: «Le pays est en train de découvrir les cantons de l'est. Mais il a passé cinquante ans avant qu'on ne constate que ces 'braves gens là-bas' ont des idées propres à leur sujet et voudraient être pris au sérieux. C'est aussi le temps que nous avons mis pour faire la constatation significative que l'on ne doit pas dire oui et amen à tout ce qui vient 'd'en haut' pour être un bon Belge. Cette évolution est en cours. Elle ne se fait pas sans peine, comme toute évolution. Dans ces phases, l'on est particulièrement susceptible et réagit de manière agressive»<sup>94</sup>.

**69. La Constitution.** La réforme de l'Etat de 1970 avait consigné l'existence d'un territoire de langue allemande et d'une Communauté culturelle allemande dans la Constitution. Toutefois, au contraire de Flamands et Wallons, on n'avait pas encore créé de parlement. Si l'article 59ter prévoyait un conseil de la Communauté culturelle allemande, il conférait la responsabilité quant à sa composition et ses compétences au législateur<sup>95</sup>.

**70. Le RdK.** A cet égard, l'année 1973 revêt une importance particulière pour la population germanophone<sup>96</sup>. Willy Schyns fut nommé secrétaire d'Etat pour les cantons de l'est avant d'instituer le 23 octobre 1973 le conseil de la Communauté culturelle allemande (*Rat der deutschen Kulturgemeinschaft*, ci-après *RdK*) qui avait été prévu dans une loi du 10 juillet de la même année<sup>97</sup>. Lorsqu'au début de l'année 1974, la population fut appelée aux urnes pour désigner directement ses parlementaires, le *RdK* fut même le premier conseil communautaire composé selon ce principe en Belgique après la révision constitutionnelle<sup>98</sup>. Cette élection directe était le résultat de débats controversés. Certains craignaient en effet la création de nouveaux fossés: Le poids du passé était lourd. Nul ne l'a mieux exprimé que Carlo Lejeune: «Même cette revalorisation institutionnelle de la minorité [l'instauration du *RdK*; C.B.] n'était pas le point de départ d'une collaboration démocratique libre

94 *Grenz-Echo*, 31.12.1971.

95 MINKE, «Geschichtskultur ...», p. 13.

96 Pour une remise en contexte de la césure de 1973, voy. FICKERS, «Gedächtnisopfer ...», 34.

97 *M.B.*, 14 juillet 1973, Loi du 10 juillet 1973 relative au Conseil de la Communauté culturelle allemande.

98 H. WARNY, «Das kurze Leben des Ostbelgienkabinetts», in *Grenzland ...*, 4, n° 128; H. TOUSSAINT, «Die Schaffung des RdK», o.c., n° 129.

dans la région frontalière. Il s'est avéré pendant longtemps encore que la minorité était un apprenti de la pratique démocratique. Trop nombreuses étaient les déceptions, trop blessantes les expériences, trop grandes les dépendances octroyées qui avaient pavé le chemin vers la démocratie au 20e siècle»<sup>99</sup>.

## § 7. VERS L'ETAT FEDERAL: 1973-1993

**71. Fédéralisation.** Au risque de nous répéter, il convient ici de rappeler que l'évolution vers l'instauration de ce parlement était une «affaire bruxelloise». Sans le conflit entre Flamands et Wallons, la création de la Communauté pour la minorité de langue allemande aurait été inimaginable. Si de nombreux hommes politiques de la région prirent leur bâton de pèlerin pour nouer des contacts avec les milieux gouvernementaux de la capitale, il fallut également l'engagement de certains décideurs pour couler l'autonomie germanophone dans l'encre.

**72. Une prise de conscience.** Certes, cette Communauté était le rejeton d'une évolution sur laquelle elle n'avait eu aucune influence, mais ce fait ne devait pas constituer un obstacle à sa participation dans le processus de fédéralisation de l'Etat belge. C'était aussi l'idée majeure d'un discours que le nouveau Premier ministre, Leo Tindemans, tint le 9 juillet 1974 devant l'assemblée d'Eupen. Tindemans assura les parlementaires que «beaucoup de Belges suivraient votre lutte avec sympathie et compréhension»<sup>100</sup>. Que le Premier ministre lui-même fasse partie de ces «beaucoup de Belges» n'était pas un secret et trouva sa confirmation à différentes reprises<sup>101</sup>.

**73. Compétences du RdK.** Le RdK, issu des élections de mars 1974, se composait de quatre partis. Le CSP y occupait 12 sièges, le PDB 6, les libéraux (PFF) 4 et les socialistes (SP) 3. La loi du 10 juillet 1973 ne prévoyait pas d'exécutif pour la Communauté culturelle allemande. Ce pouvoir était exercé par des ministres nationaux et finalement par le Premier ministre lui-même. Ceux-ci exécutaient les arrêtés réglementaires. Les ministres exerçaient également un contrôle sur les décisions du RdK qu'ils pouvaient suspendre ou même annuler par un arrêté royal. Le RdK agit surtout par voie de résolutions ou par son pouvoir d'avis, qui s'étendaient à des domaines aussi variés que la langue, les arts, les monuments et sites, les bibliothèques, la jeunesse, le sport, la radio et la télévision, ainsi que le tourisme et l'enseignement<sup>102</sup>. La difficulté principale consistait toutefois à intéresser la population de la Communauté aux activités de son nouveau parlement. L'élection directe des membres était un premier pas dans cette direction, mais il fallut attendre

99 C. LEJEUNE, «Eine junge Demokratie, zu wenig Demokraten? Zahllose Rückschläge auf einem langen Weg», in *Spuren in die Zukunft* ..., p. 63.

100 *Rat der deutschen Kulturgemeinschaft. Ausführliche Berichte*, 09.07.1974, p. 216.

101 JENNIGES, *Kulissen* ..., pp. 149-169.

102 L. NEYCKEN, «Der Rat der deutschen Kulturgemeinschaft – institutioneller Aspekt», in *Grenzland* ..., 4, n° 130.

l'instauration d'un exécutif en 1984 pour constater une amélioration nette de la situation<sup>103</sup>.

**74. Climat politique.** Le climat parlementaire était marqué par l'affrontement entre la politique des petits pas, préconisée par les trois partis traditionnels, et les revendications d'une autonomie maximale du PDB<sup>104</sup>. On doit cependant constater que les résolutions adressées aux décideurs nationaux furent pratiquement toujours prises à l'unanimité, à l'image d'une grande résolution du 21 novembre 1977, qui réclama la représentation garantie au Parlement national et une extension des compétences pour le conseil. On y insista sur la mise sur pied d'égalité avec les deux autres Communautés en matière d'institution du droit et sur l'instauration d'un exécutif. A ce moment, une autre revendication avait déjà été rencontrée: la formation d'une circonscription électorale pour les élections provinciales avec les deux cantons électoraux d'Eupen et Saint-Vith<sup>105</sup>.

**75. Quelle identité?** En 1980, la deuxième réforme constitutionnelle faisait du territoire de langue allemande une partie de la Région wallonne<sup>106</sup>. Par contre, la révision de l'article 59ter concernant la Communauté culturelle allemande n'y était pas encore abordée. Si les partis traditionnels éprouvaient un malaise certain à l'égard de cette évolution, le PDB a vigoureusement tenté de mettre en garde contre cette «annexion». Le résultat en fut une nouvelle polarisation de la population et un climat où la communication devint difficile<sup>107</sup>. Le débat sur le nom de la Communauté, le 30 juin 1980, fut un moment de forte émotion<sup>108</sup>. Ici aussi, le clivage entre le PDB et les partis traditionnels fut visible. Alors que le parti régionaliste proposait le nom de «Communauté allemande», faisant valoir que la région appartiendrait à la nation culturelle allemande et suivant la nomenclature des deux autres Communautés – flamande et française –, les autres partis s'opposaient et plaidaient pour le nom de «Communauté germanophone». L'objectif était clair: établir une fois pour toute la différence entre «Allemand» et Belge «germanophone», souligner que la seule chose qu'on avait en commun avec l'Allemagne était la langue. Les suites de ce débat se firent ressentir une nouvelle fois après 1987, lorsqu'on examina les activités d'une fondation allemande, la *Niermann-Stiftung*, dans la Communauté germanophone. Nous ne nous arrêterons pas ici sur cette affaire qui provoqua également de hautes vagues à l'intérieur du pays; nous nous contenterons de souligner que l'angoisse d'une trop grande proximité avec l'Allemagne était bel et bien toujours présente.

103 H. WARNY, «Die ersten Schritte des RdK», o.c., n°131.

104 MINKE, «Geschichtskultur ...», p. 14.

105 W. TIMMERMANN, «Gesicherte Vertretung auf nationaler Ebene und größere Befugnisse», in *Grenzland* ..., 4, p. 136.

106 C. LEJEUNE, «Die Verfassungsreform von 1980», in *Grenzland* ..., 4, n° 138; *idem*, «Das deutschsprachige Gebiet, ein Teil der Wallonie», o.c., n° 139.

107 MINKE, «Geschichtskultur ...», p. 15.

108 Pour ce qui suit, voir CREMER, «'Verschlussache' ...», pp. 13-15.

76. *Le chemin vers l'exécutif.* Revenons à l'évolution institutionnelle. Le noyau de la révision de l'article 59<sup>ter</sup> était formé par les rapports entre la Région wallonne et la Communauté germanophone. Il fallut longtemps pour qu'une position commune soit adoptée. L'essentiel était la revendication selon laquelle les exécutifs de la Région wallonne et de la Communauté germanophone devaient décider en commun quelles seraient les compétences de la Région qui seraient exercées dans le territoire de langue allemande par le conseil et l'exécutif de la Communauté germanophone. Après quelques péripéties parlementaires, l'article 59<sup>ter</sup> fut finalement voté avec la majorité des deux tiers le 17 mai 1983<sup>109</sup>. Les lois d'exécution, les *Ostbelgiengesetze*, furent promulguées dans le *Moniteur* du 18 janvier 1984. Du point de vue formel, ces lois marquèrent la mise sur un pied d'égalité de la Communauté germanophone avec les deux autres Communautés; cependant le problème financier, l'extension territoriale et la dépendance de la politique de la région limitaient les capacités d'autonomie<sup>110</sup>. Le 30 janvier 1984, le premier exécutif de la Communauté germanophone de Belgique prêta serment. Il était composé d'un libéral, Bruno Fagnoul, d'un social-chrétien, Joseph Maraité, et d'un socialiste, Marcel Lejoly. Le Premier ministre et de nombreux leaders de la classe politique belge assistèrent à la cérémonie, de même que des journalistes de tout le pays.

77. *Compétences du RDG.* Le conseil, lui, ne renouvela ses membres qu'en 1986. Les compétences s'étendaient à la culture, la jeunesse, le sport, le tourisme, la famille, la santé et le social. Par une nouvelle révision constitutionnelle de 1989, la Communauté germanophone hérita d'une compétence essentielle, l'enseignement et la formation (le budget passa d'ailleurs d'un à trois milliards de francs belges [75 millions d'euros]). Dans toutes ces matières, la Communauté possède le pouvoir décentralisé. Le règlement du problème du transfert de compétences régionales prévoit que les instances de la Région et de la Communauté doivent prendre une décision commune. Le financement du conseil et de l'exécutif se compose d'une dotation fédérale ainsi que de certains revenus directs. De plus, la Communauté a le droit de faire usage d'emprunts<sup>111</sup>.

78. *Des revendications rencontrées ...* Au niveau de la population, ces années marquèrent le début d'une identification grandissante avec les nouvelles institutions, attestée par la diminution nette des bulletins blancs aux élections de 1986 et 1990.

109 O. SCHROEDER, «Auf der Suche nach einer Mehrheit», in *Grenzland ...*, 4, n° 142.

110 H. JENNIGES, «Die Ostbelgiengesetze von 1983», o.c., n° 143. Pour un aperçu de l'évolution institutionnelle, voir aussi F. BERGE et A. GRASSE, *Belgien - Zerfall oder föderales Zukunftsmodell? Der flämisch-wallonische Konflikt und die deutschsprachige Gemeinschaft*, Opladen, 2003, pp. 171-194; J. BRASSINE et Y. KREINS, «La réforme de l'Etat et la Communauté germanophone», in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1028-1029, 10.02.1984, pp. 1-71.

111 L. NEYCKEN, «Die deutschsprachige Gemeinschaft - institutioneller Aspekt», in *Grenzland ...*, 4, n° 146; M. KOMOTH, «Die Kompetenzen der Gemeinschaft - Unterricht und Ausbildung», in *idem*, n° 148; *idem*, «Die Kompetenzen unserer Gemeinschaft - Nationale und internationale Zusammenarbeit», o.c., n° 150. Voy. également la contribution de C. MERTES, «Les modes de financement de la Communauté germanophone», *cet ouvrage*.

Depuis 1991, le texte allemand de la Constitution belge possède la même valeur juridique que les textes néerlandais et français. La création d'un arrondissement judiciaire d'Eupen en 1988 a marqué la mise en oeuvre d'une des plus anciennes revendications pour le territoire de langue allemande - elle datait de 1925<sup>112</sup>. Une décision d'ordre symbolique fut le vote du conseil de la Communauté germanophone du 1er octobre 1990 qui décréta des armoiries et un drapeau (le lion rouge, la couronne et les neuf quintefeuilles sur fond blanc), ainsi qu'un *Tag der Deutschsprachigen Gemeinschaft* (journée de la Communauté germanophone). Le choix de ce dernier, le 15 novembre, fut l'objet de certaines critiques<sup>113</sup>. Aux yeux de ses défenseurs, il souligne une nouvelle fois la relation étroite entre les Belges de langue allemande et la famille royale. La modification symbolique la plus récente remonte à 2004, lorsque la désignation du pouvoir législatif de la Communauté germanophone fut changée de Conseil en Parlement de la Communauté germanophone<sup>114</sup>.

79. *... et celles toujours ouvertes.* La transformation de la Belgique en un Etat fédéral en 1993 amena la représentation garantie dans le Sénat et au Parlement européen. Par contre, la représentation garantie à la Chambre et au Parlement wallon n'est pas encore réalisée à l'heure actuelle.

## § 8. REMARQUES FINALES

80. *Préparer l'avenir.* En 1947, les autorités britanniques et américaines au conseil de contrôle allié de Berlin se demandèrent dans une note si l'on devait considérer les habitants d'Eupen-Malmedy comme Belges ou Allemands. Après avoir rappelé les trois changements de nationalité en 25 ans, l'auteur de la note fit observer: «It remains that the population of Eupen and Malmedy have alternated between being good Belgians and good Germans. At the moment these people are good Belgians ...»<sup>115</sup>. Ces propos très simples illustrent très bien un des objectifs du présent article: un affrontement serein d'un passé mouvementé. La possibilité de vivre une autonomie et d'être «auteurs» de leur histoire est très certainement une des grandes opportunités pour les citoyens de la Communauté germanophone. Toutefois il ne faudrait pas y voir une compensation pour des souffrances du passé, mais un cadre institutionnel permettant de mieux préparer l'avenir.

112 M. ORBAN, «Der Weg zum eigenen Gerichtsbezirk», in *Grenzland ...*, 4, n° 152.

113 CREMER, «'Verschlussache' ...», p. 21.

114 *M.B.*, 13 août 2004.

115 Public Record Office/Foreign Office 1049/933, Direction permis de voyage pour *Political Division*, 05.03.1947, cité d'après FICKERS, «Gedächtnisopfer ...», 42.

